

Cross de Jobourg : davantage d'interventions pour la plaisance

Un tiers des opérations coordonnées par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Jobourg a concerné les navires de plaisance, avec une hausse significative pour l'assistance à des voiliers.

761 opérations de recherche et sauvetage

Le Cross de Jobourg a coordonné l'an passé 761 opérations de recherche et de sauvetage, contre 717 en 2010. 398 l'ont été pendant la période estivale. 1763 personnes ont été impliquées. On a déploré 25 décès, 5 disparus et 41 blessés (dont 12 à la pêche). Parmi ces opérations, on retient le naufrage des *Marquises*, abordé par le *Condor Vitesse*, plusieurs incendies à bord de bateaux de pêche, l'évacuation par hélicoptère d'un groupe de vingt et une personnes isolées par la marée en baie du mont Saint-Michel en juillet, et deux accidents d'aéronefs, un ULM qui s'est crashé en août à Lingreville et l'amerrissage forcé d'un avion de tourisme dans le dispositif de séparation du trafic des Casquets.

L'assistance à la plaisance en forte augmentation

Près de la moitié des opérations (362) et un tiers des personnes décédées concernent la plaisance, et 91 interventions pour les loisirs nautiques. L'administrateur en chef des affaires maritimes Jean-Pascal Devis, le directeur du Cross de Jobourg relève « une hausse

significative » des opérations d'assistance au profit des voiliers : 112 en 2011 contre 75 en 2010. La pratique de la pêche de plaisance est à l'origine de trois accidents et quatre décès. « Il y a également eu cinq chutes à la mer, et aucun de ces plaisanciers ne portait de vêtement à flottabilité intégrée. Le port systématique d'un tel équipement est de nature à couvrir efficacement les risques de décès après une chute », rappelle-t-il. Il souligne également qu'un simple bâton fluorescent à 2 euros permet à un avion de repérer un naufragé de nuit. Il manifeste en outre une certaine inquiétude pour l'an prochain, avec les Jeux olympiques. Les épreuves de voile auront lieu en baie de Weymouth et pourraient attirer de nombreux plaisanciers. « Nous allons devoir mener un travail de prévention. »

La SNSM toujours très impliquée

Plus de la moitié des interventions nécessitant des moyens nautiques (394 cas sur 767 interventions) ont été réalisées par les canots de la SNSM. Le Cross a également sollicité 182 missions aériennes, essentiellement les hélicoptères de la Sécurité civile (86 missions) et le Dauphin de la Marine nationale basé à Maupertus. Des

contacts ont déjà eu lieu aussi avec les équipages des EC 225, cet hélicoptère plus lourd qui sera affecté à l'automne dans le Cotentin. « Il présente la même réactivité que le Dauphin et une plus grande souplesse : il pourrait faire plusieurs allers-retours sans avoir besoin de faire le plein, et pourra surtout embarquer davantage de passagers, équipes d'évaluation ou naufragés », observe le directeur du Cross.

Trafic maritime en légère baisse

65 468 navires ont été détectés et identifiés l'an passé dans le dispositif de séparation du trafic des Casquets, soit une moyenne de 179 navires par jour. « Cela représente une baisse de 2,9 % par rapport à 2010, traduisant les effets de la crise économique », note Jean-Pascal Devis. Cette autoroute maritime que constitue la Manche a vu passer 330,6 millions de tonnes de matières dangereuses. « Il y a bien sûr les navires spécialisés - pétroliers, chimiquiers et méthaniers - qui représentent 21,3 % des navires en transit, mais on trouve aussi des matières dangereuses dans la cargaison des porte-conteneurs. Et ceux de 14 000 boîtes que peut accueillir Le Havre ont en soute entre 16 000 et

18 000 tonnes de fuel. C'est presque l'équivalent de l'*Erika* », précise-t-il. Quatre-vingt-dix avaries ou événements ont été signalés au Cross par ces navires de commerce, mais aucun n'a nécessité l'an passé de remorquage.

Vingt-sept PV dressés

En 2011, vingt-sept procès-verbaux d'infraction ont été dressés par le Cross de Jobourg à l'encontre de navires. C'est trois fois plus qu'en 2010. Certains portent sur un défaut de signalisation à l'entrée du rail des Casquets, d'autres sur l'absence de veille radio, ou des navigations à contresens. « La pêche est possible dans le DST des Casquets. Le PV n'est pas systématique, il vient sanctionner les comportements dangereux. Notre objectif n'est pas le zéro infraction, mais le zéro accident », explique le directeur du Cross. Centre référent au plan national pour les pollutions marines, le Cross de Jobourg a enregistré trente et un signalements de suspicion de pollution en mer ou sur le littoral. Onze ont été confirmés, sans toutefois que des flagrants délits soient constatés. Les naufrages de trois navires de pêche sont à l'origine de pollutions limitées.